



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5565^e séance

Samedi 11 novembre 2006, à midi
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Voto-Bernales	(Pérou)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. Mayoral
	Chine	M. Liu Zhenmin
	Congo	M. Ikouebe
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Bolton
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. de La Sablière
	Ghana	M. Christian
	Grèce	M ^{me} Telalian
	Japon	M. Shinyo
	Qatar	M. Al-Nasser
	République-Unie de Tanzanie	M. Mahiga
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M ^{me} Pierce
	Slovaquie	M. Matulay

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/868)

Lettre datée du 7 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/869)

Lettre datée du 8 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/871)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 12 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 6 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/868)

Lettre datée du 7 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/869)

Lettre datée du 8 novembre 2006, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/871)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément aux décisions prises à la 5564^e séance, j'invite l'Observateur permanent de la Palestine à prendre place à la table du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Mansour (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant poursuivre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2006/878, qui contient le texte d'un projet de résolution présenté par le Qatar.

Je crois comprendre que le Conseil de sécurité est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Je donne d'abord la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire des déclarations avant le vote.

M. Bolton (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Le projet de résolution n'offre pas une vision

impartiale des récents événements survenus à Gaza. Il ne sert pas non plus la cause de la paix israélo-palestinienne à laquelle nous aspirons et pour laquelle nous travaillons de manière si assidue.

À l'instar des autres membres du Conseil, nous regrettons vivement qu'il y ait eu des morts et des blessés le 8 novembre à Beit Hanoun et alentour. Nous notons que le Gouvernement israélien mène actuellement une enquête, et qu'il a fait part de son intention de suspendre en conséquence tous les tirs d'artillerie sur Gaza. Nous espérons que l'enquête sera rapidement bouclée et que les mesures appropriées seront prises pour éviter qu'une telle tragédie ne se reproduise.

Premièrement, nous sommes dérangés par les termes utilisés dans le projet de résolution, qui souvent sont entachés d'un préjugé contre Israël et fondés sur des motivations politiques. Ils ne servent pas la cause de la paix, et chacun sait que les États-Unis les ont toujours récusés, notamment dans des projets de résolution antérieurs.

Deuxièmement, le projet de résolution reste un texte déséquilibré. En voici quelques exemples, parmi tant d'autres. Le préambule met sur un même plan les opérations militaires israéliennes, qui sont légales, et les tirs de roquettes contre des civils en Israël, qui relèvent du terrorisme. En outre, le fait de qualifier d'excessives et disproportionnées les actions militaires israéliennes constitue un jugement juridique que le Conseil de sécurité serait mal inspiré de formuler.

Troisièmement, le projet de résolution appelle à la création d'une mission d'établissement des faits, alors que cela n'est pas nécessaire et ne contribuera en rien à améliorer la situation sur le terrain. Le projet de résolution promet en outre d'envisager la création d'un mécanisme international de protection des populations civiles – promesse qui n'est ni sage, ni nécessaire, et qui fait de toute façon naître de faux espoirs.

En même temps, nous sommes troublés de ne pas trouver dans le projet de résolution proposé la moindre référence au terrorisme, ni la moindre condamnation des propos des dirigeants du Hamas selon lesquels les Palestiniens doivent reprendre les attaques terroristes à grande échelle, pas plus que des appels lancés par la branche armée du Hamas aux musulmans du monde entier pour qu'ils frappent des cibles et intérêts américains. Davantage de terreur, qu'elle soit dirigée contre Israël, les États-Unis ou d'autres, n'est pas une

solution et ne permettra pas au peuple palestinien d'obtenir ce qu'il souhaite.

Il incombe à tout Gouvernement de l'Autorité palestinienne de lutter contre le terrorisme et de prendre les mesures nécessaires pour mettre fin aux attaques et démanteler l'infrastructure terroriste. Le Hamas a totalement échoué à cet égard, en continuant de jouer un rôle dans la perpétuation de l'instabilité et de la violence. Le peuple palestinien mérite des dirigeants qui soient prêts à renoncer à la terreur, à accepter les principes du Quatuor et à devenir un partenaire légitime pour la paix.

Les États-Unis restent résolument en faveur d'un règlement négocié entre les Israéliens et les Palestiniens. La Feuille de route et les principes qu'elle contient demeurent la seule base convenue à l'échelle internationale qui permette de progresser vers l'objectif d'un règlement prévoyant deux États. Nous appelons tous les membres de la communauté internationale à appuyer la Feuille de route sans équivoque. À cette fin, les États-Unis voteront contre le projet de résolution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Nous allons maintenant procéder au vote.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Chine, Congo, France, Ghana, Grèce, Pérou, Qatar, Fédération de Russie, République-Unie de Tanzanie

Votent contre :

États-Unis d'Amérique

S'abstiennent :

Danemark, Japon, Slovaquie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 10 voix pour, une voix contre et 4 abstentions. Le projet de résolution n'est pas adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Pierce (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni reste extrêmement préoccupé par l'escalade de la crise à Gaza et par le lourd tribut qu'elle impose aux civils. Nous sommes

particulièrement troublés par les conséquences de l'action militaire israélienne, qui a entraîné la mort tragique de nombreux civils palestiniens à Beit Hanoun, le 8 novembre. Comme l'a dit alors la Ministre d'État britannique aux affaires étrangères, on voit mal quel était le but de cette action et comment elle aurait pu réussir. Une fois de plus, nous adressons nos condoléances aux familles des disparus et des blessés.

Nous appelons Israël à respecter son obligation d'éviter de nuire à la population civile. Nous appelons la Syrie à user de façon constructive de son influence sur les dirigeants du Hamas établis en Syrie. Nous appelons les dirigeants palestiniens à mettre un terme à la violence et aux activités terroristes, notamment les tirs de roquettes en direction du territoire israélien.

À cet égard, nous nous félicitons de l'appel à cesser les tirs de roquettes Qassam lancé récemment par le Président Abbas. La violence réciproque ne sert les intérêts ni des Israéliens ni des Palestiniens et ne fait que saper les perspectives de paix dans la région.

Ce que nous avons vu au cours des quelques derniers jours attristants souligne encore la nécessité de trouver une solution politique globale à la situation actuelle en Israël et dans les territoires occupés. Nous demeurons convaincus que la Feuille de route reste le meilleur moyen de parvenir à une paix durable. Cela devrait être l'une de nos principales priorités.

Comme je l'ai dit hier, il est tout à fait justifié que le Conseil de sécurité se réunisse pour examiner cette question importante. Néanmoins, le Royaume-Uni demeure convaincu que toute déclaration du Conseil doit être équilibrée et doit servir l'intérêt des deux parties, et cet intérêt est la paix.

Nous regrettons que les négociations n'aient pas permis d'aboutir à un texte que le Royaume-Uni aurait pu appuyer. Nous apprécions vivement les efforts déployés par les coauteurs pour répondre à certaines de nos préoccupations mais, finalement, nous n'avons pas pu arriver à la conclusion que le projet de résolution était suffisamment équilibré ou qu'il reflétait la complexité de la situation actuelle. C'est pourquoi, le Royaume-Uni s'est abstenu de voter sur le texte proposé.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Malheureusement, le Danemark n'a pas été en mesure d'appuyer le projet de résolution qui vient d'être examiné (S/2006/878). Le projet de résolution traite de

questions qui préoccupent considérablement mon gouvernement. S'il avait inclus une reconnaissance plus complète des complexités constatées sur le terrain, ma délégation aurait voulu voter pour le projet de résolution.

Le Danemark demeure très préoccupé par les récents événements survenus sur le terrain. Nous sommes choqués d'avoir appris les événements tragiques qui ont eu lieu à Beit Hanoun et qui ont causé la mort de 19 civils, dont de nombreux enfants. Nous déplorons le fait que les récentes opérations militaires menées par les Israéliens à Gaza ont fait de très nombreuses victimes parmi les civils.

Nous nous sommes félicités qu'Israël ait reconnu que l'attaque lancée le 8 novembre 2006 à Beit Hanoun était une erreur, et nous avons demandé avec insistance aux autorités israéliennes de mener rapidement à bien l'enquête annoncée et de faire part de ses conclusions. Il se fait que seule la fin de la violence peut permettre d'avancer sur la voie d'une paix durable. Les tirs de roquettes dirigés contre Israël depuis le territoire palestinien doivent être condamnés et doivent cesser. Parallèlement, Israël doit veiller à ce que les mesures à court terme destinées à améliorer la situation sécuritaire des civils israéliens soient mises en œuvre conformément au droit international et n'entravent pas la mise en place d'une solution durable au conflit. À cet égard, nous avons toujours affirmé que l'exercice du droit de légitime défense d'un État ne doit pas être disproportionné.

M. Shinyo (Japon) (*parle en anglais*) : Le Gouvernement japonais regrette vivement la situation à Gaza, où de nombreux civils palestiniens ont été les victimes des récentes opérations militaires israéliennes. Nous déplorons en particulier le fait que d'autres civils aient été tués à Beit Hanoun le 8 novembre 2006 lors du pilonnage d'habitations de particuliers par les Forces de défense israéliennes.

Il est nécessaire que toutes les parties intéressées fassent preuve de la plus grande retenue afin d'éviter une nouvelle aggravation de la situation. Le Japon lance un appel ferme au Gouvernement israélien, en particulier, à éviter toute action pouvant causer de nouvelles victimes civiles. Nous demandons instamment au Gouvernement de l'Autorité palestinienne de prendre les mesures appropriées pour mettre immédiatement un terme aux actes de violence commis par des groupes extrémistes palestiniens, notamment les attaques à la roquette contre Israël.

La détérioration de la situation humanitaire des Palestiniens est une source de grande préoccupation pour notre gouvernement. Le Japon réaffirme qu'il est important que la communauté internationale continue de fournir l'assistance nécessaire pour remédier à cette situation. Pour notre part, nous n'avons pas failli à notre promesse d'affecter 25 millions de dollars à l'aide humanitaire en faveur de la population palestinienne, faite lors de la visite de l'ex-Premier Ministre Koizumi en Palestine, au mois de juillet. Le Japon continuera à coopérer avec la communauté internationale en vue d'atténuer les tensions et de rétablir la stabilité dans la région.

Il convient que toute déclaration du Conseil soit équilibrée et reflète dans les détails les aspects pertinents de la situation. Le Gouvernement japonais partage l'avis des autres membres du Conseil, selon lequel le Conseil doit parler d'une seule voix et agir avec toute la diligence voulue pour prendre les mesures appropriées à la lumière des événements tragiques survenus à Beit Hanoun, que nous jugeons injustifiables.

Dans cet esprit, le Japon a participé de façon constructive aux débats sur le projet de résolution présenté par le représentant du Qatar. Nous nous félicitons vivement de la souplesse dont ont fait preuve nos collègues du Qatar, qui se sont efforcés de tenir compte dans le projet de résolution de certaines des préoccupations que nous avons exprimées au cours de nos consultations. Toutefois, le Gouvernement japonais estime que le texte dont nous sommes saisis (S/2006/878) n'est pas encore suffisamment équilibré et que des consultations supplémentaires sont nécessaires. Il est regrettable que les divergences de vues sur quelques points n'aient pu être surmontées. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes abstenus de voter.

M. Matulay (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation a décidé de s'abstenir dans le vote sur le projet de la résolution sur la situation au Moyen-Orient (S/2006/878), dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui.

La Slovaquie a exprimé sa profonde préoccupation quant à l'escalade de violence survenue récemment à Gaza, et notamment quant aux opérations militaires israéliennes qui ont causé des dizaines de morts et de blessés parmi la population civile palestinienne, y compris des enfants et des femmes, à Beit Hanoun. Nous présentons nos plus sincères

condoléances au peuple palestinien et aux familles endeuillées. Nous déplorons vivement toute action qui cause des pertes civiles aussi affligeantes et appelons Israël à déployer tous ses efforts pour qu'une enquête soit menée sur cet événement tragique.

Nous pensons que toutes les initiatives du Conseil de sécurité dans la région plus vaste du Moyen-Orient sont très importantes et ont une incidence directe sur la situation et sur les événements futurs. Dans cet ordre d'idées, toute mesure prise par le Conseil de sécurité devrait être examinée très attentivement dans le but de lancer un appel équilibré à toutes les parties et de parvenir à une paix juste et durable.

Lors de l'élaboration du présent projet de résolution, de nombreuses observations et suggestions visant à améliorer et à équilibrer le texte ont été formulées par tous les membres du Conseil. Le texte dont nous sommes saisis tient compte de la plupart des points de vue exprimés au cours de nos délibérations. Cependant, comme nous l'avons dit précédemment, lors des consultations d'experts, nous aurions voulu inclure d'autres mises au point et modifications qui auraient reflété de façon plus fidèle toutes les complexités du conflit israélo-palestinien actuel. Après un examen approfondi, nous avons malheureusement décidé de nous abstenir dans le vote sur le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi.

M. Ikouebe (Congo) : J'ai attendu de connaître les résultats pour demander à prendre la parole, parce que ma délégation n'a pas l'habitude de venir expliquer son vote dans cette enceinte, surtout lorsque celui-ci est positif. Mais après ce qui vient de se passer, je ne peux qu'exprimer au Conseil le trouble de ma délégation et mon extrême déception.

Si c'est cela la réaction du Conseil aux crimes qui viennent d'être commis, il s'agit manifestement d'une injure à la mémoire des victimes. Ainsi, si nous ne pouvons pas clairement nous exprimer sur une situation aussi grave, qui se répète régulièrement et en toute impunité, il sera très difficile, demain, de chercher à associer, au sein du Conseil, des délégations comme la mienne à la prise de décisions souvent controversées et unilatérales sur des questions parfois moins préoccupantes et moins urgentes pour la communauté internationale.

M. Al-Nasser (Qatar) (*parle en arabe*) : Tout le monde sait que c'est par sentiment de responsabilité à l'égard de la cause palestinienne que le Qatar a présenté un projet de résolution (S/2006/878) équilibré

et reflétant le point de vue de la majorité des membres du Conseil de sécurité. Dans le projet de résolution, nous avons tenu compte des observations de tous les États, mais le Conseil de sécurité n'a cependant pas été en mesure d'adopter ce texte équilibré, pour des raisons qui ne nous sont que trop familières. Nous laissons aux peuples et aux États épris de paix le soin de juger de l'objectivité qui est ainsi exprimée.

À maintes reprises, nous n'avons rien fait pour protéger les civils palestiniens, qui ont désespérément besoin de l'assistance et du soutien de la communauté internationale. Une réaction timorée du Conseil de sécurité donne l'impression que nous nous dérobons à notre responsabilité humanitaire de protéger les vies, en particulier celles des femmes et des enfants innocents et d'autres personnes vulnérables. L'image des civils innocents et non armés tués sans merci à Beit Hanoun restera gravée dans nos mémoires et dans celle de tous les peuples épris de paix.

Nous devons mettre un terme à ces violations massives et flagrantes du droit humanitaire. L'incapacité aujourd'hui du Conseil de sécurité d'assumer son devoir face à la détérioration de la situation dans les territoires palestiniens occupés, en faisant cesser l'agression israélienne, aura pour résultat la poursuite de cette agression et le cycle de la violence. L'incapacité du Conseil à intervenir pour mettre fin à la situation déjà grave qui prévaut dans les territoires palestiniens occupés n'entraînera pas seulement une escalade dans ce conflit de longue date mais remettra également en question la crédibilité du Conseil pour ce qui est d'appliquer les dispositions du droit international.

Les personnes éprises de paix, les innocents et les victimes de la guerre continuent d'espérer que le Conseil de sécurité assumera la responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales qui lui incombe. Le jour viendra-t-il enfin où le Conseil de sécurité et les pays concernés adopteront une position ferme face à l'agression et à l'oppression dont est victime le peuple palestinien?

Je voudrais, pour terminer, remercier tous les membres du Conseil qui ont voté pour le projet de résolution.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier ceux qui ont voté pour ce projet de résolution équilibré (S/2006/878). Nous remercions le Qatar, le Groupe des États arabes, l'Organisation de la Conférence islamique et le Mouvement des pays non alignés, qui ont unanimement demandé la convocation d'une séance du Conseil de sécurité et coparrainé le projet de résolution. Nous sommes déçus que ce projet n'ait pas été adopté. Une fois de plus, la Palestine est déçue.

Le Conseil de sécurité envoie aujourd'hui deux mauvais messages. Il fait savoir à Israël qu'il peut continuer à se comporter comme s'il était au-dessus du droit international. Il fait savoir au peuple palestinien, que face à son problème, le Conseil n'applique pas convenablement la justice.

Mais notre peuple, en dépit de cette désillusion, ne perdra jamais espoir. La justice l'emportera. L'occupation finira par cesser. Cette agression, qui dans le cas de Gaza n'a pas connu de répit depuis cinq mois, n'a pas brisé la volonté de notre peuple et n'y parviendra jamais. Ce n'est que par la négociation, et non par le massacre et l'agression, que nous pourrons avancer vers une solution juste à ce conflit.

Alors que notre nation commémore aujourd'hui le deuxième anniversaire de la mort de notre leader historique, Yasser Arafat, nous sommes plus résolus que jamais à réaliser nos objectifs nationaux. Notre Président, Mahmoud Abbas, a déclaré aujourd'hui à Ramallah, lors des cérémonies commémoratives du deuxième anniversaire de la mort du Président Arafat, que nous sommes déterminés à concrétiser la solution prévoyant deux États. L'un existe depuis 1948; le nôtre doit être établi sur toute la zone occupée par Israël en juin 1967, y compris Jérusalem-Est, et il doit s'accompagner d'un règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, fondé sur la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Nous ne perdrons jamais foi dans les grands principes consacrés dans la Charte des Nations Unies. Notre foi dans l'ONU, y compris le Conseil de sécurité, ne vacillera jamais. Nous continuerons de saisir le Conseil et les autres organes du système des Nations Unies jusqu'à ce que la justice l'emporte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 50.